

**Conseil départemental du Nord
Commission Permanente
Lundi 27 novembre 2017**

**Projet de délibération N° 2.6
Attribution de subventions dans le cadre du financement des missions locales.
DEFJ/2017/442**

Proposition d'amendement du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen

Exposé des motifs

Compte-tenu de la date tardive de la détermination des montants de subvention 2017, alloués à la baisse, il est proposé à travers cet amendement :

- de maintenir l'enveloppe 2017 à 1 162 000 € ;
- d'engager une concertation avec le réseau des Missions Locales pour examiner les évolutions nécessaires en 2018.

Proposition d'amendement

Il convient de modifier les paragraphes suivants :

« L'enveloppe disponible en 2017 est de 444 000 € pour l'ensemble des Missions Locales. Les négociations du transfert d'une partie du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes du Département à la Métropole Européenne de Lille ont abouti à une compensation financière annuelle de 100 000 € au titre de l'intervention des missions locales dans ce dispositif. En conséquence, compte-tenu des actions menées par les missions locales auprès des jeunes les plus en difficulté et des relations partenariales de qualité existant entre les différents acteurs implantés sur les territoires, notamment les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, les centres sociaux, les clubs de prévention, le Département propose de poursuivre son soutien financier aux missions locales au titre de l'année 2017, pour un montant de 444 000 €, conformément au tableau des subventions joint en annexe. »

Par le texte suivant :

« L'enveloppe disponible en 2017 est de 1 162 000 € pour l'ensemble des Missions Locales. Les négociations du transfert d'une partie du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes du Département à la Métropole Européenne de Lille ont abouti à une compensation financière annuelle de 100 000 € au titre de l'intervention des missions locales dans ce dispositif. En conséquence, compte-tenu des actions menées par les missions locales auprès des jeunes les plus en difficulté et des relations partenariales de qualité existant entre les différents acteurs implantés sur les territoires, notamment les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, les centres sociaux, les clubs de prévention, le Département propose de poursuivre son soutien financier aux missions locales au titre de l'année 2017, pour un montant de 1 162 000 €. Une concertation avec le réseau des Missions Locales sera engagée pour examiner les évolutions nécessaires en 2018. »